

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-657

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 24 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Lex'Alti	Participation aux Alticiades Salon des produits régionaux en 2014	500 €
Commune de Bayeux	28ème Fête Médiévale de Bayeux les 5 et 6 juillet 2014	10 000 €
Syndicat d'Initiative de Moulins-la-Marche	24ème Fête des Potiers de Moulins-la- Marche les 26 et 27 juillet 2014	500 €
Association Les Godiaos	13ème Marché des Potiers les 2 et 3 août 2014 à Sauxemesnil	500 €
Club Modéliste La Glacerie	4ème Salon de Modélisme les 7 et 8 décembre 2013 à Cherbourg-Octeville	500 €
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay	31ème Concours inter-régional du pain en juin 2014	500 €
Comité d'organisation du Carnaval de Granville	140ème édition du Carnaval de Granville du 28 février au 4 mars 2014	10 000 €
Association "La semaine acadienne"	9ème édition de la Semaine Acadienne du 9 au 15 août 2014 à Saint Aubin-sur- Mer	2 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7586-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-658

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le budget 930 du budget 2013 de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Rucqueville	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la Commune	500 €
Commune de Vacognes-Neuilly	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la Commune	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7583-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-659

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 10 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie	22 ^{ème} édition du festival "Les Boréales" du 15 au 30 novembre 2013	5 000 €
Café des Images	35 ans du Café des Images du 4 au 6 avril 2014	5 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7589-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-660

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre du budget 2013 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 2 800 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Sportive de la Police de Caen	Challenge régional de football en salle le 15 novembre 2013 à Carpiquet	300 €
Club Athlétique Lisieux Hand Ball	Célébration des 50 ans du club entre août 2013 et juin 2014 à Lisieux	2 000 €
Lions Club Falaise	Opération "Courir et Marcher contre le cancer" le dimanche 20 avril 2014	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier relatif à l'association "Club Athlétique Lisieux Hand Ball ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7591-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-661

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Gala Ensicaen	Gala de l'Ensicaen le 6 décembre 2013 au CID de Deauville	1 000 €
Association Nationale PTT Anciens Combattants	Assemblée Générale de l'association les 21 et 22 mai 2014 à Blainville-sur-Mer	1 000 €
Association Générale des Enseignants des Ecoles et Classes Maternelles Publiques	Colloque national de l'association à Caen en 2015	1 000 €
Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles	10 ^{ème} Symposium de la Forge Européenne du 24 au 26 octobre 2014 à Villedieu-les-Poêles	2 000 €

- d'autoriser le d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7581-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-662

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Vente d'un bien immobilier : Prieuré d'Ardevon (50)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de mettre en vente le Prieuré d'Ardevon (50) ainsi que les terres agricoles avoisinantes cadastrés AB52 et ZH1, dont la Région est propriétaire ;
- d'autoriser le Président :
 - à vendre ce bien à la Société d'Economie Mixte Normandie Aménagement au prix de 700 000 € (hors frais notariés),
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7431-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-663

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Sortie d'inventaire de matériels informatiques obsolètes ou défectueux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- déstocker les matériels informatiques obsolètes ou défectueux dont la liste figure en annexe,

- procéder aux opérations de sorties d'inventaire comptable de la collectivité,

- signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7861-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-664

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8814-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-665

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 251 100 € votée en 2013, un montant de 3 680,80 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 174 578 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - *sur le chapitre 905 du budget de la Région :*
 - 3 680,80 € à la commune de Brévands pour les marais communaux ;
 - *sur le chapitre 905 du budget de la Région :*
 - 152 728 € au titre du programme d'actions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2, au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
 - 5 000 € à la Communauté de communes Sève-Taute pour le PCET,
 - 5 000 € à la Communauté de communes de la Haye du Puits,
 - 11 850 € à la Communauté de communes de la Haye du Puits pour l'accompagnement du PLU intercommunal ;
- de modifier la délibération n°13-06-326 du 28 juin 2013 en indiquant que la participation de la Région est de 3 904 € pour une dépense subventionnable de 15 333 € (et non 3 904 €) sur l'action « Suivi hydropédologique des marais périphériques de la tourbières de Baupte » ;
- de modifier la délibération n°13-06-326 du 28 juin 2013 en indiquant que la participation de la Région est de 3 915 € pour une dépense subventionnable de 7 830 € (et non 3 915 €) sur l'action « Etude Maillage bocager-complément vergers » ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2013 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointes en annexe 3, pour la politique culturelle ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7224-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-666

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux - Parc naturel régional Normandie-Maine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°11- 533 du 23 septembre 2011 en indiquant que la participation de la Région est de 2 500 € pour une dépense subventionnable de 5 000 € (et non 10 000 €) sur l'action « Inventaire entomologique des tourbières » ;
- de modifier la délibération n°11- 751 du 25 novembre 2011 en indiquant que la participation de la Région est de 3 500 € pour une dépense subventionnable de 7 000 € (et non 14 000 €) sur l'action « Réaliser la carte de la trame verte et bleue du territoire » ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7230-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-667

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux - Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 6 496 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 251 100 € votée en 2013, un montant de 59 715 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'attribuer au Parc naturel régional du Perche :
 - sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;
- de désaffecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 15 000 € correspondant à un excédent d'engagement sur l'opération P020O041 « Parcs Naturels Régionaux » ;
- de modifier la délibération n°13-06-325 du 28 juin 2013 pour indiquer que la participation de la Région est de 3 000 € pour une dépense subventionnable de 6 000 € (et non 11 000 €) pour l'action "Outils de valorisation et de sensibilisation au paysage".
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-668

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Candidature des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO - Etude paysagère - Atelier pédagogique régional de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 150 000 € votée en 2013 au titre de l'opération P0200005 « UNESCO » un montant de 35 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), une subvention de 35 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, dont la convention présentée en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7432-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-669

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au CREAN et Anne-Marie COUSIN ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Torigni-sur-Vire et Saint-Jean-des-Baisans,

- d'affecter :

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 808 454 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 271 246 € au titre de l'opération P020O027 « CP5U8201 » – Agglomération de Caen la Mer »,
- 231 500 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8111 » – Pays d'Auge Expansion »,
- 305 708 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112 » – Pays de Caen Métropole »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 557 170 € votée en 2013, un montant de 48 890 € au titre de l'opération P020O038 "Fonds d'intervention régional"

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I,

- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 8 000 € à l'Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL),
- 40 890 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN)

- de déroger à la règle de l'antériorité des dépenses pour le projet concernant la réalisation de pistes cyclables, porté par la communauté de communes de Cabalor, dans le cadre de la convention territoriale du pays de Caen Métropole,

- d'acter que les participations de 8 000 € accordée à l'UNADEL et 40 890 € au CREAN seront versées à la notification de la subvention,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-670

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat Solidaire: Un jeune, un logement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région une subvention de 15 000 € à la Communauté de Communes de Falaise
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional.
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention régionale, établie entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de Communes de Falaise (convention type en annexe I)
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7467-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-671

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville - Appel à projets ' Réinventons la Ville ' : changement de porteur pour le projet d'animation et d'éducation à la citoyenneté dans les quartiers de Perseigne et Courteille-Villeneuve</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée en 2013, un montant de 4000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la ville »,
- d'attribuer, sur le chapitre 935, une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Centre social Edith Bonnem » au titre de l'appel à projets « Réinventons la Ville » édition 2013,
- d'annuler la subvention de 4 000 € attribuée à l'association ACASEV 61, par délibération n°CP 13-06-332 de la commission permanente du Conseil Régional en date du 28 juin 2013, pour le projet « d'animation d'éducation à la citoyenneté » auprès des gens du voyage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7469-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-672

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Convention Région Basse-Normandie - ADEF (Association des Etudes Foncières)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « soutenir les politiques urbaines » de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 13 000 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 13 000 € à l'ADEF dans le cadre des modalités définies par la convention de partenariat ADEF – Région Basse-Normandie
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat jointe en annexe ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7472-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-673

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Rénovation urbaine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

➤ d'affecter :

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 9 500 000 € votée en 2013 un montant total de 1 841 330 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine »,
- sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée en 2013 un montant de 6 000 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine »,

➤ d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région les subventions listées en annexe 1 pour un montant total de 1 841 330 € ;
- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région une subvention de 6 000€ à la ville de Caen pour la réalisation d'une étude de médiation sociale dans les quartiers, représentant 33% du coût total TTC de l'opération estimé à 18 000 €

➤ de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

➤ d'autoriser le Président à signer :

- la convention de fonctionnement avec la ville de Caen jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7499-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-674

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - 400 Rénovation BBC</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 3 780 000 €, votée en 2013, un montant global de **40 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions aux 4 bénéficiaires qui figurent en annexe pour la rénovation globale BBC de leurs logements, pour un montant total de 40 000 €
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers,
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec chacun des bénéficiaires listés en annexe, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n°12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7266-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-675

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 3 780 000 €, votée en 2013, un montant global de **248 472 €**, ventilé comme suit :
 - . **132 303 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **22 249 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
 - . **93 920 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 3 255 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 dans le cadre d'une opération collective dans les entreprises « pré-diagnostic énergétique global - approche ISO 50001 » ;
 - 98 455 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 dans le cadre de l'opération collective CCIR dans les entreprises « Management de l'énergie – ISO 50001 » ;
 - 30 593 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 dans le cadre de l'opération collective CCIR dans les entreprises « Matières premières » ;
 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**
 - 22 249 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
 - **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »**
 - 93 920 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour la construction de logements sociaux BBC Effinergie -20 % ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention relative au FORES avec le bénéficiaire listé à l'annexe 5, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°11- 117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n°AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;
 - tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-676

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 €, votée en 2008, un montant de 5 500 €, au titre de l'opération P151O012 « CP5N5220 – Stratégie Régionale Biodiversité » ;
- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 470 000 €, votée en 2013, un montant de 19 930,90 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;
- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et en 2012, un montant global de 11 683,16 € au titre de l'opération P151O012 « CP5N5220 stratégie régionale biodiversité » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

- sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région :

- 5 500 €, sur un montant total subventionnable de 22 000 €, au Groupe Ornithologique Normand (GONm), pour la réalisation d'une étude sur la Bernache à ventre pâle,
- 3 724,9 €, sur un montant total subventionnable de 3 724,9 €, au PNR du Perche pour la gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2013,
- 6 206 €, sur un montant total subventionnable de 9 950 €, à l'Office National des Forêts pour la gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2013,
- 10 000 €, sur un montant total subventionnable de 252 526 €, à l'association Bretagne Vivante - SEPNEB pour la réalisation du programme LIFE+ sur la mulette perlière en 2013 ;

- sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région :

- 8 550 €, sur un montant total subventionnable de 57 000 €, à la Communauté de communes du Pays de Honfleur, pour des travaux d'arrachage de la Berce du Caucase en 2013 et 2014,
- 3 133,16 €, sur un montant total subventionnable de 3 133,16 €, au PNR du Perche pour la gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2013 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-677

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 64 678,30 € réparti comme suit :
 - 25 618,30 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant » ;
 - 39 060 € au titre de l'opération P151O002 « CP5N5120 Inondations » ;
- d'affecter :
 - osur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 470 000 € votée en 2013, un montant de 46 786 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»
 - osur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 3 690 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant»
- d'attribuer au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux », les subventions suivantes :
 - *sur le chapitre 907 du budget de la Région :*
 - 3 588 € à la Communauté de Communes de Saint James pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (complément à la tranche 2013), pour un montant subventionnable de 17 940 €,
 - 13 030,30 € à la Communauté de Communes du canton de Canisy pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Joigne (1ère tranche), pour un montant subventionnable de 130 303 €,
 - 9 000 € au Syndicat Mixte de Restauration de Rivières de la Haute Rouvre pour le programme pluriannuel de reconstitution bocagère (1ère tranche), pour un montant subventionnable de 45 000 €,
 - 8 505 € à la commune de Saint Laurent de Condel pour les études et les frais de maîtrise d'œuvre des travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI Orne, pour un montant de 28 350 €,
 - 30 555 € à la commune de Saint Laurent de Condel pour les travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI Orne, pour un montant de 152 775 € ;
 - *sur le chapitre 937 du budget de la Région :*
 - 690 € au Conseil Général de la Mayenne pour les actions de communication du SAGE du bassin versant de la Mayenne, pour un montant subventionnable de 10 000 €,
 - 1 260 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour les actions de communication 2013 du SAGE du bassin du Sarthon pour un montant subventionnable de 14 000 €,
 - 5 400 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour l'animation 2013 du SAGE du bassin du Sarthon pour un montant subventionnable de 53 000 €,
 - 4 050 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0,5 ETP) pour un montant subventionnable de 13 500 €,
 - 1 296 € au Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP) pour un montant subventionnable de 13 500 €,
 - 1 500 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu

- Aquatique pour la réalisation du guide de pêche 2014 pour un montant subventionnable de 7 800 €,
- 1 500 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation du guide de pêche 2014 pour un montant subventionnable de 5 000 €,
 - 34 780 € à la CATER pour le fonctionnement 2014, pour un montant subventionnable de 356 300 € ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
 - de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - proposition du service technique de contrôle,
 - ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
 - * *pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*
 - d'autoriser le Président à signer la convention avec la CATER jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-678

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable - Mise en oeuvre de l'Agenda 21 - Interventions aux 6ème Assises Régionales du Développement Durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge pour les personnes extérieures à la région sollicitées pour intervenir lors des 6^{es} Assises régionales du développement durable (liste en annexe), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, directement liés à leur intervention lors de cet évènement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7357-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-679

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs - avenant n°39</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional de voyageurs » de 65 783 950 € votée en 2013, un montant de 3 004 912,96 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget 2013 de la Région, un montant de 3 004 912,96 € à la SNCF, au titre de la clôture des comptes TER 2008 à 2012 et du règlement des surcoûts liés à la réforme de la Taxe Professionnelle et à la création de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires pour l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°39 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-6964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-680

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>Vélo-Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » de 100 000 €, votée en 2013, un montant de 4 395,06 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-Région » ;

- sur l'AP P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » de 400 000 € votée en 2013, un montant de 251 016,57 € au titre de l'opération P361O001 « Politique Vélo-Région » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 938 du budget 2013 de la Région,

- 500 € à la ville d'Ifs pour la réalisation d'actions de promotion et de formation de ses agents autour de l'usage du vélo,

- 3 400 € à l'Association La Ponceuse pour la réalisation d'un Vélotopia Tour II,

- 495,06 € maximum au lycée Marland de Granville, soit un taux d'intervention de 50%, pour la location de vélos durant l'année scolaire 2013-2014. Cette subvention sera versée en une fois au lycée Marland, sur présentation d'une demande de subvention et de la copie des factures acquittées pour la réalisation de l'opération,

* sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région,

- 100 000 € à la ville de Vire, au titre de la réalisation d'une piste cyclable entre la voie verte « Plages du débarquement – Mont Saint Michel » et Saint-Martin de Tallevende,

- 49 414,73 € à la ville de Bayeux répartis comme suit :

- 7 608,70 € pour la réalisation d'une piste cyclable entre la gare SNCF et le rond point d'Ornano, soit un taux d'intervention de 20%,

- 41 806,03 € pour la réalisation d'une piste cyclable route de Port en Bessin, soit un taux d'intervention de 25%,

- 50 000 € à la ville de Coutances pour la réalisation d'itinéraires cyclables avenue de Verdun et rues de Granville et de Saint-Malo,

- 47 101,84 € à la Communauté de Communes Valès Dunes pour la réalisation d'itinéraires cyclables,

- 4 500 € à la ville d'Ifs pour l'achat de vélos ;

Les modalités de versement de ces subventions sont décrites dans des conventions spécifiques.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au versement des subventions vélo-Région avec la ville d'Ifs, l'Association La Ponceuse, la ville de Vire, la ville de Bayeux, la ville de Coutances et la Communauté de Communes Valès Dunes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7152-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-681

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Convention d'attribution d'une subvention pour la réalisation des études de rénovation de la gare de Pont-l'Evêque</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » de 4 775 672 € votée en 2013, un montant de 97 970,40 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des bâtiments voyageurs des gares et haltes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 97 970,40 € à la SNCF, pour la réalisation des études relatives à la rénovation de la gare de Pont-L'Evêque ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la ville de Pont-L'Evêque et la Communauté de communes Blangy Pont-L'Evêque Intercom, la convention relative au financement des études du projet de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Pont-L'Evêque jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7215-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-682

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Etudes et travaux relatifs aux travaux d'aménagement du PN n°85 d'Argentan</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée en 2013 pour 4 775 672 € un montant de 216 731,60 € au titre de l'opération P365O003 « Axe Lisieux-Cherbourg – Hors CPER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, au titre de la sécurisation du passage à niveau d'Argentan, les subventions suivantes :

- 36 097,60 € à Réseau ferré de France,

- 180 634 € au Département de l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, le Département de l'Orne et la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, la convention relative au financement des études et travaux pour l'aménagement de sécurité du passage à niveau n°85 d'Argentan, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8807-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-683

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Patrimoine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 430 000 € votée en 2013, programme P221, une tranche de 16 902 €, au titre de l'opération P221O001 « Action en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 6 942 € à l'Association l'Union Nautique en Bessin, pour la restauration de la chaloupe l'Union,

- 9 960 € à l'Association Verguillon, pour la restauration du canot Bulbul ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association l'Union Nautique en Bessin, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association Verguillon, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7761-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-684

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Salon Thétis EMR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 716 098.91 €, votée en 2013, une tranche de 240 000 €, au titre de l'opération P220O005 « Energie Marine Renouvelable » ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8767-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-685

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>D-DAY, L'Odyssée sous-marine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques" » de 1 504 473 € votée en 2013, un montant de 250 000 €, au titre de l'opération « P340O004 – "Pratiques culturelles " » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 250 000 € HT, à la Société MC4 Production, sur une base éligible de 2 008 778,85 € HT avec un taux d'intervention maximal de 12,5 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec MC4 production, la convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-6145-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-686

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Ajustements techniques des décisions déjà prises : ZNM la Ferté Macé, ZNM Mortain</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater le changement du porteur de projet concernant la « Zone Numérique Multiservices », devenant la communauté de communes la Ferté – St Michel, comme indiqué dans l'arrêté préfectoral joint en annexe 1 ;
- de désaffecter sur l'AP P340 « Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de votée en 2012, un montant de 7500 € au titre de l'opération « P340O007 – "Zones Numériques Multiservices" » ;
- d'affecter sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" » de 1 504 473 €, votée pour 2013, un montant de 2 307,20 € au titre de l'opération « P340O007 – "Zones Numériques Multiservices" » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 2 307,20 € à la communauté de communes la Ferté – St Michel ;
- d'adopter l'avenant modificatif relatif au décalage de l'opération et le calendrier de versement des subventions de la Zone Numérique Multiservices des Closeaux portée par la Communauté de Communes de Mortain ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la communauté de communes la Ferté – St Michel, la convention jointe en annexe 1,
 - avec la communauté de communes de Mortain, l'avenant à la convention conclue le 18 mai 2010, joint en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7608-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-687

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Affectation programme P341</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 6 882 420 €, votée en 2013, un montant de 14 233 € au titre des opérations du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7346-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-688

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarités</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant total de 350 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, une subvention de 350 € à l'Association Vivre son Deuil Basse-Normandie, Maison de quartier de Vaucelles, 1 bis rue de Branville, 14000 Caen ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7435-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-689

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Anne-Marie COUSIN ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AP du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 € votée en 2013, un montant de 150 000 € au titre de l'opération P3100O003 démographie médicale,

- sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 133 818 € au titre de l'opération P020O013 « CP5U8123SI – Pays du Saint-Lois » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 904 du budget 2013 de la Région,

- 150 000 € à la communauté de Communes du Canton de Torigny-sur-Vire pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire multisite, représentant 4,43 % du coût du projet TTC,

- * sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région,

- 133 818 € à la communauté de Communes du Canton de Torigny-sur-Vire, pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire multi-site, représentant 4,51 % du coût du projet HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et de verser des acomptes au prorata de la réalisation de l'opération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7460-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-690

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre portuaire (P260)
Titre	<i>Port de commerce - Fonctionnement Bureau de Promotion du Shortsea Shipping : BP2S</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association BP2S à partir de l'année 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-691

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 4 610,59 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social,
- 11 118,62 € au titre de l'opération P130O001 Aides aux lycées professionnels EPIBAO ;

*** Au titre du fonds social régional**

- d'attribuer 8 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional pour un montant total de 4 610,59 € conformément à l'annexe 1,

- d'autoriser le lycée « Marcel Gambier » à LISIEUX, à conserver le reliquat d'un montant de 9,42 € d'une subvention attribuée à un élève qui a réglé une partie de la créance ;

*** Au titre des équipements de protection individuelle, tenues professionnelles, boîtes à outils**

- d'attribuer :

- 5 subventions de fonctionnement d'un montant de 6 718,62 € au titre des Equipements de Protection Individuelle conformément à l'annexe 2,

- 3 subventions de fonctionnement d'un montant de 2 652,00 € au titre des Tenues Professionnelles conformément à l'annexe 3 ;

- d'imputer ces montants sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-692

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 2 735 000 €, votée pour 2013, les montants suivants :

- 10 000,00 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagner les projets pédagogiques des lycées »,

- 32 300 € au titre de l'opération P132O004 « Mobilité individuelle et collective » ;

a) au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques

- d'autoriser les établissements suivants à reporter la réalisation de certaines actions relevant du budget participatif 2012/2013 sur l'année scolaire 2013/2014 :

Lycée Alain Chartier à BAYEUX pour les actions :

- « Visites d'entreprises » (1 280 €)
- « Elaborer un projet patrimonial » (915 €) ;

Lycée Napoléon à L'AIGLE pour les actions :

- « 3 actes » (5 400 €),
- « le droit et vous » (904 €),
- « Le monde à notre porte » (620 €) ;

- d'autoriser les établissements suivants à utiliser des reliquats de subventions accordées au titre des appels à projets « mobilité collective » et « budget participatif » antérieurs, pour acquérir des équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1 :

- Lycée Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR : 5 687,65 €,
- Lycée Malherbe à CAEN : 14 450,94 €,
- Lycée Alain Chartier à BAYEUX : 1 425 €,
- Lycée Victor GRIGNARD à CHERBOURG : 1 665,48 €
- Lycée Claude Monnet à MORTAGNE AU PERCHE : 6 016 € ;

- de modifier, en ce sens, les délibérations correspondantes dont les références figurent dans l'annexe 1 ;

b) au titre de la mobilité individuelle et collective

Mobilité individuelle

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, 34 bourses de 950 € chacune pour 34 étudiants en BTSA bi-diplômant du lycée agricole de Saint-Lô Thère, pour un montant total de 32 300 € ;

- d'annuler 5 attributions de bourse de stage accordées par la délibération n°CP 13-06-362 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, pour un montant de 2 130 € ;

Mobilité collective

- d'autoriser le lycée Dumont d'Urville à CAEN à utiliser une partie de la subvention attribuée dans le cadre d'un échange avec la Suède, soit 3 000 € sur les 4 500 € initialement accordée, pour effectuer un échange avec la Norvège au cours de l'année scolaire 2013/2014.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7917-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-693

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Actualisation des prestations accordées gratuitement en 2013 aux personnels d'Etat et Régionaux logés par nécessité absolue de service dans les établissements publics locaux d'enseignement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Compte tenu des dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1614-1 et L.1614-4, et de l'article 30 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 visant à geler la dotation générale de décentralisation à son niveau de 2011, au titre de l'année 2013, de reprendre la valeur de 2012 des prestations accessoires pour l'ensemble des catégories de personnels logés, soit :

- AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF : 1 760,03 €
- SANS CHAUFFAGE COLLECTIF : 2 346,64 €

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8004-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-694

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 11 subventions d'un montant de 63 235,00 € conformément au tableau figurant en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 15 novembre 2013, pour :

- le lycée Jules Verne qui a dû procéder en urgence à l'achat d'un lave-batterie afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Jean Rostand qui a dû procéder en urgence aux travaux augmentant la capacité de stockage froid des produits finis afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Edmond Doucet qui a dû procéder en urgence à la réparation du circuit frigorifique de la chambre froide négative afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Edmond Doucet qui a dû procéder en urgence à la réparation du circuit frigorifique de la chambre froide positive de « jour » afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Edmond Doucet qui a dû procéder en urgence à la réparation des deux fours à gaz afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Edmond Doucet qui a dû procéder en urgence à la réparation du lave batterie afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée La Roquette qui a dû procéder en urgence à l'acquisition d'une essoreuse à salade afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Alexis de Tocqueville qui a dû procéder en urgence au remplacement d'un bac à graisse afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-695

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Assurer le fonctionnement des lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Dans le cadre du programme P131 « Assurer le fonctionnement des lycées »

- d'affecter :

- sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, un montant de 338 725 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics,

- sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 706 220,98 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

a) Aides aux lycées publics

- **au titre des dotations de fonctionnement**

- d'attribuer 17 subventions d'un montant de total de 429 500 € (annexe 1),

- **au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire**

- d'attribuer 21 subventions d'un montant de total de 269 375 € (annexe 2),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 pour l'ensemble des dotations entretien et réparation du propriétaire,

- **au titre des équipements pédagogiques et du premier équipement**

- d'attribuer 37 subventions d'un montant de total de 310 670 € (annexe 3),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 15 novembre 2013, le lycée Napoléon de l'Aigle a dû procéder en urgence à l'acquisition du compresseur ;

- de modifier la délibération n°10-415 du 25 juin 2010 accordant une subvention de 9 377 € au lycée Victor Lépine pour l'achat de relax hydraulique et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de 2 234,40 € de la subvention à une dépense de fonctionnement général ;

- de modifier la délibération n°10-517 du 24 septembre 2010 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 53 110 € au lycée Pierre Simon de Laplace, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 9 959,74 € de la subvention à l'acquisition de modules photovoltaïques, conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier la délibération n°11-332 du 1^{er} juin 2011 accordant, au titre de la dotation renouvellement du mobilier scolaire, une subvention de 7 289 € au lycée Marcel Gambier, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 5 204,29 € de la subvention à l'acquisition de 12 tableaux blancs et un vidéoprojecteur ;

- de modifier la délibération n°06-525 du 16 juin 2006 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 2 643 € au lycée Jean Mermoz pour l'achat de 4 microscopes et d'une centrale vapeur pour le CAP Agent Polyvalent de restauration, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2 643 € à l'acquisition d'une éplucheuse à empiètement et d'un presse-purée pour la cuisine pédagogique ;

- de modifier la délibération n°07-347 du 11 mai 2007 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 20 000 € au lycée Dumont d'Urville pour l'achat d'appareils de Sciences Physiques, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 844,32 € de la subvention à l'acquisition d'un robot-aspirateur ;

- de modifier la délibération n°08-257 du 18 avril 2008 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 6 400 € au lycée Dumont d'Urville pour l'achat de supports utilisés dans le laboratoire de sciences de l'ingénieur, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 80,16 € de la subvention à l'acquisition d'un robot-aspirateur ;

- de modifier la délibération n°06-339 du 21 avril 2006 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 10 500 € au lycée Victor Grignard pour l'achat de 10 consoles ESAO pour l'option MPI, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 1 692,60 € de la subvention à l'acquisition d'une caméra thermique, d'un spectroscope à fibre optique, d'une burette automatique, d'une maquette pile à combustible, d'une transmission d'informations par fibre optique et d'une mallette transfert d'énergie thermique ;

- de modifier la délibération n°10-415 du 25 juin 2010 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 13 300 € au lycée Victor Grignard pour l'achat de systèmes de mesures de champ magnétique, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 1 980,75 € de la subvention à l'acquisition d'une caméra thermique, d'un spectroscope à fibre optique, d'une burette automatique, d'une maquette pile à combustible, d'une transmission d'informations par fibre optique et d'une mallette transfert d'énergie thermique ;

- de modifier la délibération n°01-691 du 16 novembre 2001 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 2 729,94 € au lycée Sivard de Beaulieu pour l'achat d'équipements de la salle polyvalente, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2 339,94 € de la subvention à l'acquisition d'un spectrophotomètre et d'un sonomètre ;

- de modifier la délibération n°01-691 du 16 novembre 2001 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 2 729,94 € au lycée Sivard de Beaulieu pour l'achat d'équipements de la salle polyvalente, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 390 € de la subvention à l'acquisition de fournitures pour la remise à plat du plafond de cette salle ;

- de modifier la délibération n°11-224 du 22 avril 2011 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 8 000 € au lycée Edmond Doucet pour l'achat d'affûteuses de forêts, d'une table de travail et d'aspiration poussières, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2 243,36 € de la subvention au remplacement de l'outillage pour la section Bac pro Technicien d'Usinage ;

- de modifier la délibération n°05-864 du 21 novembre 2005 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 95 000 € au lycée Gabriel pour la participation au 1^{er} équipement de l'ensemble des ateliers ainsi qu'aux travaux de câblage, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 12 206,01 € de la subvention au raccordement électrique des équipements de la filière Maintenance des Equipements Industriels ;

- de modifier la délibération n°10-415 du 25 juin 2010 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 30 100 € au lycée Gabriel pour l'achat de structures métalliques (cisaille guillotine numérisée), et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 15 765,63 € de la subvention à l'acquisition d'équipements pour la section maçonnerie ;

- de modifier la délibération n°05-864 du 21 novembre 2005 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 95 000 € au lycée Gabriel pour la participation au 1^{er} équipement de l'ensemble des ateliers ainsi qu'aux travaux de câblage, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 4 000 € de la subvention au raccordement électrique des équipements de la filière Maintenance des Equipements Industriels ;

- de modifier la délibération n°05-864 du 21 novembre 2005 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 95 000 € au lycée Gabriel pour la participation au 1^{er} équipement de l'ensemble des ateliers ainsi qu'aux travaux de câblage, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2 000 € de la subvention à l'acquisition d'équipements pour la section peinture ;

- de modifier la délibération n°05-532 du 11 juillet 2005 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 650 000 € au lycée Paul Cornu pour l'acquisition d'une presse 4 couleurs, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 43 311,36 € au titre de la dotation globale de fonctionnement ;

➤ **Au titre des équipements de service général**

- d'attribuer 5 subventions d'un montant 28 055 € sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 5) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 15 novembre 2013, le lycée Flora Tristan a dû procéder en urgence au remplacement du lave-vaisselle ;

- de modifier la délibération n°12-798 du 2 décembre 2012 accordant au lycée Alain une subvention de 8 085,67 € pour l'acquisition d'un copieur 65 copies/minutes et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de 1 029,27 € pour l'achat d'un copieur « backup » de 30 copies/minutes pour la salle des professeurs ;

➤ **au titre de la gestion du patrimoine régional**

- d'approuver la convention portant établissement d'une servitude de passage au lycée de l'hôtellerie et de la restauration. Afin de procéder à l'extension haute tension et à l'alimentation en tarif vert du futur lycée de l'hôtellerie et de la restauration à Ifs, la société ERDF doit réaliser la pose de deux canalisations souterraines sur les parcelles du lycée, propriété de la Région (BE 127 et 128) ;

Cette opération a pour conséquence la création d'une servitude nécessitant la signature d'une convention avec ladite société conformément au projet joint en annexe 6.

b) Aides aux lycées privés

- Au titre des aides à l'investissement

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 2 093,18 € à la Maison Familiale Rurale de Coutances, qui bénéficiera de l'enveloppe de secours, pour des travaux de mise en sécurité électrique et anti-incendie des espaces dédiés aux élèves. (annexe 7) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 15 novembre 2013, la MFR de Coutances a du procéder en urgence à la réalisation de ces travaux de mise en sécurité ;

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8155-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-696

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Développer les projets d'investissements dans les établissements de l'Enseignement Supérieur 1/ attribution de l'aide financière à la création d'une voie d'accès au site du Pôle de formations de santé, d'un mail et de la restructuration du stationnement du campus IV 2/ 2 conventions financières avec les partenaires de l'accessibilité PFS: CG14 et Ville de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, une subvention de 1 564 000 € à la ville de Caen, pour les travaux d'accessibilité du site du pôle de formations de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, la convention portant sur leur participation aux travaux d'accessibilité du site PFS, jointe en annexe 1,

- avec la Ville de Caen, la convention portant sur leur participation aux travaux d'accessibilité du site PFS, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7935-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-697

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur 1/ Université: remise en état de la Bibliothèque de l'Université 2/ ESAMC2 : nouvelle convention annuelle 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 711 500 € votée en 2013 un montant de 139 500 € au titre de l'opération P141O001 ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région :

- une subvention de 100 000 €, à l'Université de Caen Basse Normandie, pour participer à la restauration de la Bibliothèque Universitaires Sciences- STAPS,

- une contribution financière complémentaire de 39 500 €, à l'ESAM C², pour participer au fonctionnement de l'établissement ;

- de modifier la convention financière avec l'ESAM C², approuvée par délibération n°13-06-366 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, selon les termes de la nouvelle convention jointe en annexe 2.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université, la convention financière jointe en annexe 1,

- avec l'ESAM C², la convention financière jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-698

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Gestion des indemnités de stage et frais de déplacement des masseurs kinésithérapeutes et ergothérapeutes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 20 000 000 € votée pour 2013, un montant de 14 738,94 € au titre de l'opération P171O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » ;

- d'attribuer ce montant au CROUS de Caen dans le cadre de la convention de mandat relative à l'instruction et au paiement des bourses des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales et des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants en formation de masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7434-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-699

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » de 3 292 358 € votée en 2013 au chapitre 902, les opérations reprises en annexe 1 ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, une dotation complémentaire de 15 845 € au lycée A. de Tocqueville à Cherbourg, pour la location de préfabriqués jusqu'à la fin 2014 durant les travaux de restructuration et construction des locaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7380-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-700

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées » de 6 615 000 € votée en 2013 au chapitre 902, les opérations reprises en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7398-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-701

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Transaction avec la Société AXIMA SEITHA pour prolongation de délai avec incidence financière</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de conclure une transaction avec la société AXIMA SEITHA afin de l'indemniser à hauteur de 14 732.33 € TTC, pour la troisième phase de travaux relatifs à l'opération « Restructuration de l'internat et des locaux de l'infirmerie » du lycée Jules Verne à Mondeville (Calvados) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la société AXIMA SEITHA, le protocole transactionnel joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7605-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-702

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - Egalité Femmes-Hommes - la Filière Mode - Santé Publique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 65 136,00 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, au titre du partenariat avec les branches professionnelles, les subventions suivantes :

- 2 060,00 € au lycée Flora Tristan,
- 6 579,00 € au lycée les Sapins,
- 3 292,00 € au lycée Victor Lépine,
- 2 705,00 € au lycée Tocqueville,
- 3 150,00 € au lycée Mermoz,
- 44 850,00 € à l'IREPS ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes ou les hommes dans le système éducatif, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7879-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-703

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 9 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association ATD Quart Monde,

- 3 000 € à l'association Eaux Vives,

- 2 500 € à l'association ANACROUSES,

- 500 € à l'association Activ'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8061-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-704

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 65 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 65 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif au Championnat de France professionnel de Boxe, organisé par l'AS Cherbourg Boxe, le 2 novembre 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7888-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-705

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P321O005 "aide aux grands clubs régionaux" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Association Sportive de Cherbourg Basket ;

- d'autoriser le Président à modifier par avenant, l'échéancier de versement fixé dans la convention, afin de pouvoir verser dès l'exercice 2013, l'intégralité (au lieu des 40 % initialement prévus) de la subvention 2013/2014 pour :

- La Bayard d'Argentan Tennis de Table - versement 2013 :	105 000 €,
- Le Caen Tennis de Table – versement 2013 :	80 000 €,
- Le Hockey Club de Caen – versement 2013 :	93 500 €,
- L'Union Sportive d'Avranches – versement 2013 :	55 000 €,
- Le Caen Basket Calvados – versement 2013 :	35 000 €,
- Le Club Laïque Colombellois – versement 2013 :	40 000 €,
- L'Association JS Cherbourgeoise Handball – versement 2013 :	37 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7886-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-706

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial et Promotion des Sports Equestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 580 000 € votée en 2013, un montant de 35 000 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention de 35 000 € à la Ville de Caen, pour la manifestation « Tous à Cheval » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7883-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-707

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD ne prenant pas part au vote pour les dossiers relatifs à la ville de Saint-Lô,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" d'un montant total de 852 000 € votée en DM1 et DM2, un montant de 265 500 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant de subventions de 265 500 € maximum, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- les projets proposés sur le territoire de Caen, dans le cadre du volet 15 mois du projet territorial Elan des Jeux, de juillet 2013 à septembre 2014,

- la valorisation des JEM auprès des sportifs, du grand public et des enfants, du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2014,

- les chevauchées normandes, le 27 octobre 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7894-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-708

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, au titre de la Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'Association « Les Virevoltés »,

- 3 000 € à l'association Radio Phénix ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8065-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-709

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes Colloque jeunesse en Région (METZ les 14 et 15 novembre 2013)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accepter l'envoi d'une délégation bas-normande de 5 personnes qui représentera la Région à Metz à l'occasion du colloque jeunesse en région :

- 4 agents des services de la Région,
- 1 agent des services de l'Etat.

- de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des membres de la délégation aux frais réels, sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, au titre de la politique jeunesse ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8326-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-710

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Education à la citoyenneté et questions de société</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 700 484 € votée en 2013, les montants suivants :

- .103 467.80 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture»,
. 12 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle»,

- sur l'autorisation d'engagement «P050 - Accompagner et équiper les apprentis», de 5 310 000 €, votée en 2013, un montant total de 7 500 € au titre de l'opération «P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société» ;

- d'attribuer :

- pour un montant total de 115 467.80 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- pour un montant total de 7 500 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8012-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-711

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 107 200 € modifiée lors des Décisions Modificatives n°1 et n°2 en 2013, les montants suivants :

- 175 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain»,
- 355 887.71 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 530 887.71 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8015-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-712

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 794 691 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2013, les montants suivants :

- 500 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- 41 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 26 063.50 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 14 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- 5 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 586 063.50 € sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de modifier la délibération n°13-10-606 du 18 octobre 2013 en attribuant :

- la subvention de 1 468 € initialement octroyée à l'Association Fais-moi signe !, à l'Association du Signe pour la publication de l'ouvrage «L'eau des rêves fait son lit dans ma tête» de Sylvie et Christophe ROBE, son montant restant inchangé ;

- la subvention de 1 000 € (à titre exceptionnel), initialement octroyée à l'Association L'Harponneuse A.R.T., à l'Association L'Harponneuse Galerie Photographique, pour la création d'ateliers d'artistes à Grandcamp-Maisy (aide au démarrage des résidences), son montant restant inchangé ;

- d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 320 000 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, les montants suivants :

- 155 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 9 531.23 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 1 354 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 165 885.23 € sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 5 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2013-2015 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Ville de Caen et l'Association ArtsAttack ! jointe en annexe 2,

- la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2013-2015 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Ville de Caen et l'Association Panta Théâtre, jointe en annexe 3,

- la convention d'Objectifs 2013-2016 entre la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, la Région Basse-Normandie et l'Association Espace Jean Vilar, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8025-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-713

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» un montant de 3 000 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;
- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 247 951 € modifiée lors des Décisions Modificatives n°1 et 2 en 2013, un montant de 36 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 36 000 € sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- d'annuler la subvention de 3 000 € accordée à l'Association SNARK, par délibération n°CP 13-02-54 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013, pour l'organisation de la 9^{ème} édition des rencontres régionales «Percu 6 Mix» ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-714

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 794 691 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2013, un montant suivant de 8 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 8 000 € sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, la subvention figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-9135-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-715

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : FRAM-FRAR 2012</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 13-02-56 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 1^{er} février 2013 comme suit :

- la subvention d'investissement de 645,50 € initialement accordée à la ville de Lisieux, pour l'acquisition de porte-cuillers/porte-couverts par le Musée d'Art et d'Histoire, est attribuée à LINTERCOM LISIEUX – PAYS D'AUGE – NORMANDIE, au titre du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 19 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7745-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-716

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'homme-Partenaires stratégiques-Soutien aux acteurs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 un montant total de 665 777,58 € ventilé comme suit :
 - 27 500 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 19 480 € au titre de l'opération P330O006 Zone Amérique du Nord
 - 357 297 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire
 - 249 737.28 € au titre de l'opération P330O010 Zone Océan Indien
 - 11 763.30€ au titre de l'opération P330O011 Autres Interventions
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
 - 25 000 € à l'Institut Français, pour la création et la diffusion artistique et culturelle des acteurs bas-normands à l'international, dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques internationaux, 2012-2014.
 - 2 500 € à la ville de Fleury sur Orne pour sa coopération avec la communauté de Ouonck au Sénégal du dernier trimestre 2013 à fin 2014
 - 19 480 € à l'OFQJ pour la mobilité des jeunes bas-normands vers le Québec pour l'année 2014
 - 357 297 € à l'Association des Agences de la Démocratie Locale pour la maîtrise d'œuvre déléguée de l'année du programme de coopération avec la République de Macédoine, du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.
 - 57 181.08 € à Trans-Mad'Développement pour le portage du poste de la coordinatrice de la coopération bas-normande à Tamatave, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
 - 6 413.70 € à Trans-Mad'Développement pour le portage de l'assistant en charge de la logistique et de la communication des coopérations bas-normande, haute-normande et rhônalpine, basé à Tamatave, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - 50 000 € à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Basse-Normandie pour l'appui au développement de la formation agricole initiale et continue, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - 50 000 € à l'APDRA pisciculture paysanne pour le projet piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - 11 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, pour promouvoir les Droits de l'Homme en Région Atsinanana, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - 5 500 € au Syndicat Mixte du PNR des Marais Cotentin et du Bessin, pour le transfert du concept de PNR en Atsinanana et la réflexion sur la présentation du patrimoine naturel avec l'UNESCO, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - 5 400 € au lycée Pierre Simon de Laplace, pour le projet pédagogique avec le lycée technique de Tamatave autour de la formation professionnelle au BTP et l'inventaire du patrimoine, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.

- 6 000 € au lycée Pierre Simon de Laplace, pour le projet pédagogique avec le lycée français de Tamatave autour des Droits de l'Homme, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
- 7 800 € à l'ASCLAC Association Socioculturelle du Lycée Agricole de Coutances, pour le projet pédagogique avec le lycée agricole de Tamatave autour de la formation agricole, horticole et autour de la Mémoire, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
- 7 000 € à l'association Artères, pour le projet de valorisation du patrimoine immatériel bas-normand et malgache « Contes d'ici et là-bas », de juin à décembre 2014.
- 5 000 € au Centre International d'Etudes pour le Développement Local, pour l'accompagnement du renforcement institutionnel de la Région Atsinanana, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
- 38 442.50 € à la Région Haute Normandie au titre du reversement du MAE pour ses actions de coopération pour l'année 1 du triennal 2013-2016.
- 550 € au lycée Alain, pour la participation au volet international du projet 70 voix de la liberté en novembre 2013.
- 1 213.30 € à l'institut Sainte Marie, pour sa participation au volet international du projet 70 voix de la liberté en décembre 2013 et janvier 2014.
- 10 000 € au lycée Sivard de Beaulieu, pour la participation au volet international du projet 70 voix de la liberté en janvier 2014.
- de prendre en charge aux frais réels :
 - les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat pour l'accueil de la délégation du Hordaland, dans le cadre des Boréales et des 20 ans de la coopération, en novembre 2013.
 - les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat pour la mission Ecosse, en octobre-novembre 2013.
 - les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement de Monsieur Jules Rosa, coordinateur des coopérations décentralisées de la Région Atsinanana, en novembre 2013.
- d'autoriser le paiement de la facture de 1 987 € du lycée Charles-François Lebrun pour les dépenses d'accès à internet et du déplacement des élèves pendant l'année scolaire 2013-2014.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :
 - Association des Agences de la Démocratie Locale pour la maîtrise d'œuvre déléguée de l'année du programme de coopération avec la République de Macédoine, du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.
 - Trans-Mad'Développement pour le portage de l'assistant en charge de la logistique et de la communication des coopérations bas-normande, haute-normande et rhônalpine, basé à Tamatave, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.

- Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Basse-Normandie pour l'appui au développement de la formation agricole initiale et continue, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - APDRA pisciculture paysanne pour le projet piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, pour promouvoir les Droits de l'Homme en Région Atsinanana, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Syndicat Mixte du PNR des Marais Cotentin et du Bessin, pour le transfert du concept de PNR en Atsinanana et la réflexion sur la présentation du patrimoine naturel avec l'UNESCO, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Lycée Pierre Simon de Laplace, pour le projet pédagogique avec le lycée technique de Tamatave autour de la formation professionnelle au BTP et l'inventaire du patrimoine, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Club Madagascar de l'association socioculturelle du lycée agricole de Coutances, pour le projet pédagogique avec le lycée agricole de Tamatave autour de la formation agricole, horticole et autour de la Mémoire, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Centre International d'Etudes pour le Développement Local, pour l'accompagnement du renforcement institutionnel de la Région Atsinanana, du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.
 - Lycée Alain, pour la participation au volet international du projet 70 voix de la liberté en novembre 2013.
 - Institut Français, pour la création et la diffusion artistique et culturelle des acteurs bas-normands à l'international, dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques internationaux, 2012-2014.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-717

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures - Bourses individuelles à la mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée en 2013 les montants suivants :
 - 2 500 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 2 500 € réparti comme suit :
 - 500 € à l'association Les Amis de La Vache Qui Lit, pour l'accueil d'un jeune SVE, Jonas KARGE, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.
 - 1 500 € à la MJC Bertrand Le Chevrel à Vire, pour l'accueil d'un SVE, Nadine BIBINGER et l'envoi d'un SVE, Laurie MATHIAUD du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.
 - 500 € à l'association AVRIL, pour l'accueil d'un SVE, Emily MAGKOURILOU du 6 septembre 2013 au 5 septembre 2014.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :
 - Association Les Amis de La Vache Qui Lit, pour l'accueil d'un jeune SVE, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.
 - MJC Bertrand Le Chevrel à Vire, pour l'accueil et l'envoi de deux jeunes SVE du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.
 - Association AVRIL, pour l'accueil d'une jeune SVE, du 6 septembre 2013 au 5 septembre 2014.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-718

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Mise en place d'une Cellule d'Accompagnement à la Reprise d'Entreprise (CARE) artisanales du bâtiment et d'un incubateur étudiant par l'Ecole de Mangement de Normandie (EMN) pour la période 2012-2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 244 530,00 €, votée en 2013, un montant de 65 437,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'Ecole de Management de Normandie, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 65 437,00 €, sur une base éligible de 163 593,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40,00 %, pour la réalisation de son opération 2012-2014 relative aux programmes Cellule d'Accompagnement à la Reprise d'Entreprise artisanales du bâtiment « CARE 2» et Incubateur étudiants ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7151-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-719

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Conseil Général du Calvados : Aménagement de la voie verte Louvigny / Thury-Harcourt</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 16 360 620,00 € votée en 2013, un montant de 2 170 969,36 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 2 170 969,36 € au Conseil Général du Calvados, pour l'aménagement d'une voie verte entre Louvigny et Thury-Harcourt, au titre de la mesure FEDER 322 « Soutien aux programmes de développement », sur une base éligible de 5 427 423,39 € HT avec un taux d'intervention maximal de 40,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-5080-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-720

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SA HLM Plaine Normande - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation réhabilitation de 52 logements sociaux à Ifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe modifiant la date de fin de l'opération portée par la SA HLM Plaine Normande est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7019-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-721

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SAS Société Nouvelle CIBEM - Implantation d'une chaufferie Biomasse Bois</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 16 360 620,00 €, votée en 2013, un montant de 411 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à la SAS Société Nouvelle CIBEM, sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, pour l'implantation d'une chaufferie Biomasse Bois, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 411 000,00 €, sur une base éligible de 1 370 000,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 30,00 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7017-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-722

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Provinces Energie - Installation de deux chaudières bois par voie de crédit bail auprès d'Unifergie - Avenant n°1</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement (joint en annexe) qui précise le régime d'aide d'Etat sur lequel la subvention FEDER a été attribuée grâce à l'ajout du visa suivant :

« VU l'avenant n°1 à la convention validé par la Commission Permanente du 15 novembre 2013 précisant que l'aide FEDER a été allouée sur la base du régime cadre exempté de notification des aides pour la protection de l'environnement n°X 63/2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE le 09/08/2008. » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7147-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-723

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Communauté de Communes de Vassy - Installation d'une chaudière bois et d'une plateforme de stockage de bois - réajustement du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la Communauté de Communes de Vassy pour l'installation d'une chaudière bois et d'une plateforme de stockage comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
chaudière bois et silo	281 526,25	FEDER	103 503,57	21,28%
plateforme	204 805,77	Région DADD	78 863,64	16,22%
		Département Calvados (chaudière)	32 125,00	6,61%
		Département Calvados (plateforme)	25 307,00	5,20%
		Département du Calvados (contrat de territoire)	52 000,00	10,69%
		autofinancement	194 532,81	40,00%
TOTAL	486 332,02	TOTAL	486 332,02	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7150-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-724

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Pays d'Ouche Développement - Accompagnement de la stratégie de développement durable du Pays d'Ouche dans une approche complémentarité rural/urbain</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser à l'association Pays d'Ouche Développement la somme de 25 233,00 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 50 466,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Accompagnement de la stratégie de développement durable du Pays d'Ouche dans une approche complémentarité rural/urbain » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7275-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-725

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation du projet de territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel la somme de 52 734,00 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 105 468,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Animation du projet de territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7437-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-726

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation du projet de territoire et du programme d'actions du Pays du Perche ornais</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Perche ornais (SIDTP) la somme de 108 513,00 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 217 026,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Animation du projet de territoire et du programme d'actions du Pays du Perche ornais » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7325-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-727

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 379 925,37 € votée en 2013, un montant de 5 955,14 € au titre de l'opération « P040O010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 5 955,14 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n°11-826 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 comme suit :

- la subvention de 800 € initialement attribuée à l'EARL de la Cour d'O, est transférée à M. Christophe MOUCHEL ; la structure juridique ayant changé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7496-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-728

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 53 242, 92 € au titre de l'opération « P040O010 réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies », les aides à divers bénéficiaires aux aménagements de prairies figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 53 242, 92 €. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexe 1,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire listé en annexe 1, une convention attributive d'une aide régionale, selon le modèle en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-729

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Compétitivité Filière Bois CPER - Fonctionnement Filières Végétales HCPER - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 540 670 €, votée en 2008, un montant de 79 632 €, au titre de l'opération « P040O035-Compétitivité Filière Bois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région :

- une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 9 bénéficiaires répertoriés dans l'annexe 1 jointe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire,

- une subvention totale de 65 232 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant en annexe 2 jointe,

- un montant de 5 400 € à l'AREFLH au titre du paiement de la cotisation régionale 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion forestière présentés en annexe 1 jointe : les aides seront versées au vu de la notification d'agrément des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CRPFN, les conventions 2013-AGRI-218 à 2013-AGRI-223, jointes en annexes 3 à 8,

- avec la Maison cidricole de Normandie, l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-170, joint en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-730

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois HCPER - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à divers bénéficiaires au titre de l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, pour un montant total de 45 324,83 €, dans le cadre de l'enveloppe de 150 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers pauvres en 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7554-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-731

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>PMBE - Investissement Filière bovine - ovine - Investissement Filière porcine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 55 593,29 €, ventilé comme suit :

- 36 338,02 € pour l'opération «P040O015- Elevage Bovin-Ovin AP»,
- 19 255,27 € pour l'opération «P040O017-Filière Porcine AP» ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région :

* au titre de l'opération «P040O015 - Elevage Bovin-Ovin AP»

- 36 338,02 € à 24 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1,

* au titre de l'opération «P040O017 - Filière Porcine AP» :

- 19 255,27 € à 4 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1 ;

- . de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1 ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-732

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 – soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 379 925,37 €, votée en 2013, un montant de 284 223 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O003 – filière équine » :

- 4 590 € à l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois, pour la réalisation de l'étude « Réflexion stratégique de développement de la filière équine », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 25 000 € TTC,

- 7 133 € à l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval (UNIC), pour son soutien à l'organisation des actions de promotion de la filière équine bas-normande pendant le Salon du Cheval de Pékin, sur la base d'une dépense éligible de 17 282 € TTC,

- 35 000 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour sa participation au projet Hippocart 2013-2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 86 670 € HT,

- 37 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour sa participation au projet Hippocart 2013-2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 244 465,20 € HT,

- une avance de trésorerie de 200 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour l'organisation du Normandy Horse Trade Fair, édition 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois, la convention n°2013-AGRI-192, jointe en annexe 1,

- avec l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval (UNIC), la convention n°2013-AGRI-234, jointe en annexe 2,

- avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, la convention n°2013-AGRI-241, jointe en annexe 3,

- avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la convention n°2013-AGRI-235, jointe en annexe 4,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n°2013-AGRI-236, jointe en annexe 5,

- avec l'Anses, l'avenant n°2 à la convention n°200 9-AGRI-183, joint en annexe 6,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n°1 la convention n°2013-AGRI-33, joint en annexe 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7532-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-733

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine (Investissement)</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 399 195,63 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région :

- à 25 bénéficiaires (classés en priorité 1), les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans ce tableau,

- une dotation de 100 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie, pour la constitution du fonds d'intervention en faveur des centres équestres, dénommé « Plateforme économique pour la consolidation des centres équestres »,

- une dotation de 44 737 € à l'Anses, pour le réaménagement de l'ancienne animalerie « petits rongeurs » en laboratoire de protozoologie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les 25 bénéficiaires listés en annexe 1 de la priorité 1, les conventions selon le modèle type de convention proposé en annexe 2,

- avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie, la convention n°2013-AGRI-237, relative à la constitution du fonds d'intervention en faveur des centres équestres, dénommé « Plateforme économique pour la consolidation des centres équestres », jointe en annexe 3,

- avec l'Anses, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n°2013-AGRI-238 relative à la transformation de l'ancienne animalerie « petits rongeurs » en laboratoire de protozoologie sur le site d'Hippolia Goustranville, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-734

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 3 064 278 €, votée en 2008, un montant de 480 336,77 € au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs », les subventions aux bénéficiaires figurant en annexe 1, pour un montant total de 480 336, 77 €. L'aide est accordée sur la base de la dépense éligible et du taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1, les conventions attributives d'aide selon le modèle joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-735

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et sylviculture durables» de 8 808 156 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 110 077,20 € au titre de l'opération «P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière»,

- sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et sylviculture durables» de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 24 952,62 € au titre de l'opération «P040O011-Transformation des produits agricoles et de la mer» ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière »,

- 95 555,20 € à la Coopérative de Creully, pour l'extension d'une unité de stockage de pommes de terre et l'acquisition d'une chaîne de préparation/contrôle qualité, sur la base d'une dépense éligible de 477 776 € HT,

- 14 522,00 € à la SARL La Table de Guillaume, pour l'acquisition de matériels dans le cadre d'un développement de la gamme de produits et de services (sous-traitance), sur la base d'une dépense éligible de 72 610,00 € HT,

- * au titre de l'opération « P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer »,

- 24 952,62 € à Catherine DANET, pour la création d'un laboratoire de transformation de fruits et légumes, sur la base d'une dépense éligible de 124 763,10 € HT ;

- d'annuler la subvention de 17 510,40 € (8 755,20 € Région / 8 755,20 € FEADER) attribuée par délibération n°10-839 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010 à Madame RICHARD Dominique, pour l'acquisition d'un distributeur automatique de lait cru fermier, celle-ci n'ayant pas donné suite à son projet ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Coopérative de Creully, la convention n° 2013-AGRI-232, jointe en annexe 1,

- avec la SARL La Table de Guillaume, la convention n°2013-AGRI-231, jointe en annexe 2,

- avec la SARL ROMAIN, l'avenant n°1 à la convention n°123.10.R025.000005, joint en annexe 3,

- avec Madame Catherine DANET, la convention n°2013-AGRI-217, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-736

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les Chambres Départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-39 joint en annexe 1,

- avec les Chambres Départementales d'Agriculture de Basse-Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'avenant n°2 à la convention 2011-AGRI-86, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7506-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-737

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Fonctionnement Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 379 925,37 €, votée en 2013, un montant de 6 000 € au titre de l'opération « P040O001 - Animations agricoles » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération «P040O028 – Qualité - Autres signes de qualité»,

- 180 000 € à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Promotion des produits sous signes officiels de qualité » au titre de l'année 2013,

- * au titre de l'opération «P040O001 - Animations agricoles »,

- 5 500 € à l'association La Ferme en Fête, pour l'organisation de sa manifestation 2013, sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 101 070 € TTC,

- 500 € à la Commune de Gavray, pour l'organisation de la 10^{ème} Fête de la citrouille lors de la Foire Saint-Luc, sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 4 642 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces deux dossiers « Animations agricoles » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association La Ferme en Fête, la convention 2013-AGRI-239, jointe en annexe 1,

- avec la Commune de Gavray, la convention 2013-AGRI-240, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-738

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche en investissement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 990 000 €, votée en 2013, un montant de **6 713,20 €** au titre de l'opération « P240O002 - filière pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention de **6 713,20 €** à la commune de Barneville-Carteret, pour la modernisation des installations portuaires de débarque, soit 15 % de dépenses prévisionnelles éligibles de 44 754,75 € HT, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2011-P-15 avec le C onseil Général du Calvados, joint en annexe 1,

- l'avenant n°1 à la convention 2011-P-16 avec le C onseil Général du Calvados, joint en annexe 2,

- l'avenant n°1 à la convention 2011-P-12 avec le C onseil Général du Calvados, joint en annexe 3,

- la convention n°2013-PCM-51 avec la commune de Barneville-Carteret, pour la modernisation des installations portuaires de débarque, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-9067-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-739

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche en fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 834 000 €, votée en 2013, un montant de **3 000,00 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de **3 000,00 €** à la Communauté de Communes du Val de Saire, pour la réalisation d'une étude sur la transformation des productions liées à la pêche et à la conchyliculture sur la base d'une dépense subventionnable prévisionnelle éligible de 18 747,30 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2013-PCM-52 avec la Communauté de Communes du Val de Saire pour la réalisation d'une étude sur la transformation des productions liées à la pêche et à la conchyliculture, jointe en annexe 1,

- l'avenant n°1 à la convention 2011-PCM-51 avec Normandie Fraîcheur Mer, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7539-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-740

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 40 200 €, dont :

- 35 000 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP »,

- 5 200 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 35 000 € au CEREQ, au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP,

- 5 200 € au titre de la VAE, répartis conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CEREQ, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7378-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-741

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Aides aux apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 5 310 000 €, votée en 2013, un montant total de 80 071,27 € dont :

- 19 425 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
 - 51 676,27 € au titre de l'opération « P050O003 – Aide aux apprentis THR »,
 - 8 970 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité - expérimentation – développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- au titre de l'aide aux jeunes apprentis handicapés,

- . 3 150 € à l'Association ALFAH,
 - . 9 600 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Normandie,
 - . 6 675 € à l'EPLEFPA "les Champs de Tracy" à Vire,

- 51 676,27 € au titre de l'aide aux apprentis THR, répartis conformément à l'annexe 1 ci-jointe,

- 8 970 € à l'ONISEP, pour la réalisation du guide de l'apprentissage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-742

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 050 000 €, votée en 2013, un montant de 21 906 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant total de 21 906 €, répartie conformément à l'annexe n°1 ci-jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7615-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-743

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA - Groupement Interconsulaire de la Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA », de 32 916 797 €, votée en 2013, un montant de 52 088 € au titre de l'opération « P050O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une subvention exceptionnelle de 52 088 € au Groupement Interconsulaire de la Manche (GIM) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7616-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-744

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Formations qualifiantes individualisées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 7 663,80 € réparti au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » ;
- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013, un montant total de 159 874,76 € ventilé comme suit :
 - 35 584,16 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,
 - 124 290,60 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
 - 35 584,16 € au titre de l'opération Qualif – Programme individuel conformément à l'annexe n°1,
 - 11 478,60 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles conformément à l'annexe n° 3,
 - 112 812,00 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives conformément à l'annexe n° 4 ;
- d'annuler au titre des financements individuels :
 - la subvention de 4 392,00 € attribuée par délibération n° CP 13-09-551 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, à l'Université de Caen, pour la formation de Madame MEZAZIGH,
 - la subvention de 3 271,80 € attribuée par délibération n° CP 13-06-423 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, au CIFAC pour la formation de Madame MOINE ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2 et n°5, dans les conditions prévues au x articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-745

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013, un montant total de 198 000 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 198 000 € au titre de l'opération " P160O004 Formation des actifs" réparti comme suit :

- 66 000 € à AGEFOS-PME,

- 66 000 € à OPCALIA,

- 66 000 € à UNIFORMATION ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AGEFOS-PME, la convention jointe en annexe 1,

- avec OPCALIA, la convention jointe en annexe 2,

- avec UNIFORMATION, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7519-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-746

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 484 000 € votée pour 2013, un montant total de 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 484 000 € votée pour 2013 un montant total de 118 900 € réparti comme suit :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 113 900 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », conformément à l'annexe n°1 jointe,

- 113 900 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » conformément à l'annexe n°2 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-747

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Fonds social européen - modification de montants</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications intervenues dans le plan de financement des actions figurant en annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7592-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-748

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Moderniser les outils</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013, un montant total de 40 000 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, au titre de la Modernisation des outils, un montant total de 40 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie en faveur du Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences de l'Education (CERSE), pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'expérimentation du Service Public Régional de la Formation Permanente (SPRFP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7419-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-749

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013, un montant total de 237 000 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 237 000 € au titre des Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale, réparti conformément à l'annexe n°1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7422-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -11-750

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 7 126 757 € votée pour 2013, un montant total de 2 686 120,19 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif » ;
- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 1 343 060,10 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1 ;
- d'autoriser la prolongation de la prise en charge de la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8191-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-751

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 156 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 1 913 200 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 900 000 € votée en 2013, un montant de 99 809 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région,

- des subventions pour un montant total de 156 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 913 200 € au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;

- * sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, un montant de 99 809 € en subvention à UBIFRANCE au titre des opérations export ;

- de vous prononcer favorablement :

- pour la clôture en l'état de la Prime Régionale à la Réindustrialisation en faveur de la SARL MANCHE MECANIQUE PRECISION ex-MAROUZE à Torigni sur Vire, sans reversement de l'acompte indu,

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-752

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Soutien aux associations de filières</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE - "P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire" de 2 155 955 € votée en 2013 les montants suivants :

- 39 250 € au titre de l'opération P301O011 "Soutien à la gouvernance des filières",
- 15 000 € au titre de l'opération P301O002 "Intelligence économique – CPER " ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 39 250 € à l'association SOTRABAN pour cofinancer son programme d'actions sur la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013,

- 15 000 € à l'association F2N pour le soutien à son programme d'intelligence économique au titre de sa feuille de route Intelligence Economique 2013/2014 ;

- de réduire la subvention accordée à l'association de la Filière Nautique Normande au titre de son programme d'actions 2013, par délibération n°13-04-198 de la Commission Permanente du 19 avril 2013, pour la ramener à un montant de 17 384 €, soit 13,03 % du budget retenu d'un montant de 133 416 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses à compter du :

- 1er juillet 2013 pour les dépenses liées au projet de la SOTRABAN,
- 1er septembre 2013 pour les dépenses liées au projet F2N, intelligence économique ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-753

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Avenant au marché public N°1.12 "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la réalisation d'une cartographie de l'économie bas-normande à des fins de promotion avec une première présentation lors des Jeux Equestres Mondiaux de 2014"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE "P301- Accompagner les stratégies de développement économique du territoire, votée en 2013, un montant de 7 941,44 € au titre de l'opération P301O001 Attractivité et promotion économique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7629-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-754

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Soutien à l'association BUY NORMANDIE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » votée en 2013, un montant de 67 769,52 € au titre de l'opération P301O001 attractivité et promotion économique ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 67 769,52 € à l'Association BUY NORMANDIE, pour ses actions 2013 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-8577-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-755

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS</i>

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 914 000 €, votée en 2013, un montant de 6 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention maximale de 6 000 €, à l'Association HANDIBAIE, au titre de l'aide au suivi post-crédation dans le cadre des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire », votée le 27 juin 2013 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- à titre dérogatoire, de verser un montant de 50% de la subvention à la notification de la convention ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention maximale de 20 000 €, à la SCOPARL à capital variable LE SPOT, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- à titre dérogatoire, de verser un montant de 50 % de la subvention à la notification de la convention ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération pour la SCOPARL à capital variable LE SPOT, de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} octobre 2013 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-756

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Allocations doctorales</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter les thématiques proposées dans le cadre de l'appel à projets pour les allocations doctorales 2014 financées à 100%, à savoir :

- matériaux biosourcés,
- numérisation intelligente des documents,
- aquaculture,
- nucléaire/santé,
- transition énergétique ;

- de modifier la délibération n°CP13-06-437 en date du 28 juin 2013 pour prendre en compte :

- l'intitulé exact de la thèse de Mademoiselle Laura Pauchard ainsi libellé
«Morcellement foncier, pratiques agricoles et réorganisation du parcellaire : du bilan des opérations de restructuration parcellaire aux diagnostics cartographiques des besoins et à la préconisation de zones d'actions prioritaires » et le cofinancement par le Conseil Général du Finistère,
- la codirection de la thèse de Monsieur Axel Beauchamps par Monsieur Daniel Delahaye ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7345-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-757

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien à la recherche privée : projets individuels d'innovation, partenariat avec OSEO ; Projets collaboratifs d'innovation ; Soutien à l'incubation et la préincubation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 003 156 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 98 619 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
- 730 743 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
- 168 590 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,

- sur l'AE « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un montant de 4 600 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie »,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 €, votée en 2013, un montant de 6 381 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation » ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du budget 2013, les subventions suivantes :

- un montant total de 98 619 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1 tableau a,

- 19 712 € à la société Laboratoires Standa pour sa participation au projet Makimini, tel que présenté en annexe 1, tableau b,

- 664 000 € à la société Bazando pour sa participation au projet Retail 2015, tel que présenté en annexe 1, tableau c,

- 47 031 € à la société DATEXIM pour sa participation au projet Retail 2015, tel que présenté en annexe 1, tableau c,

- 88 400 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets incubés tels que présentés dans l'annexe 2, tableau a,

- 40 800 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour l'accueil de Monsieur JérémY BREBION porteur du projet incubé 'ALGANACT',

- 39 390 € à NORMANDE INCUBATION pour les projets pré-incubés présentés dans l'annexe 2, tableau b,

* sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- deux aides pour un montant total de 4 600 € à NORMANDIE INCUBATION pour la formation des porteurs des projets présentés dans l'annexe 2, tableau a,

* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région :

- un montant total de 6 381 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1 tableau a ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de liées aux projets d'innovation présentés en annexe 1, aux dates retenues dans le tableau a, b, c ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 27 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131115-7490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -11-758

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

Réunie le vendredi 15 novembre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Annie BIHEL), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 €, votée en 2013, un montant de 130 786,40 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 €, votée en 2013, un montant de 131 830 € répartis comme suit :

- . 30 000 € au titre de l'opération « P350O11 – Développement des filières »,
 - . 101 830 € au titre de l'opération « P350O006 – 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région,

- 36 321,60 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 1,
 - 57 720 € au titre des véloroutes Voies Vertes, conformément à l'annexe 2;
 - 16 744,80 € au titre du Tourisme autour du Cheval, conformément à l'annexe 3,
 - 20 000 € à la Commune de Courseulles-sur-Mer pour les travaux liés à l'ouverture au public de galeries du mur de l'Atlantique, sur la base d'une dépense éligible de 136 900 € HT ;

- * sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région,

- 30 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour la création du visuel du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Cette subvention est forfaitaire,

- 63 880 € au titre du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, conformément à l'annexe 4,

- 2 450 € à l'Association Le Souvenir Français d'Equeurdreville-Hainneville pour la mise en oeuvre du projet pédagogique "échanges culturels franco-allemands" dans le cadre du 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 13 380 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er janvier 2013 pour l'Association Le Souvenir Français,
 - 2 septembre 2013 pour la Communauté de Communes de Trévières et madame Françoise Doffemont,
 - 6 septembre 2013 pour le Conseil Général du Calvados,
 - 19 septembre 2013 pour la commune de Cérences,
 - 1er octobre 2013 pour la commune de Courseulles-sur-Mer,
 - 1er juillet 2013 pour les dossiers de l'annexe 4 et ceux relatifs à l'opération « 70 voix de la liberté » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prévoir un versement en une seule fois dès notification au vu de la délibération pour le Comité Régional de Tourisme de Normandie ;
 - d'autoriser le Président à prendre en charge dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie :
- les frais afférents à l'opération "70 voix de la liberté" sur l'année 2013, de la manière suivante :
 - . concernant les remboursements aux intervenants-témoins, les frais de transports, de repas et d'hébergement seront remboursés selon les modalités d'indemnisations octroyées aux agents du Conseil Régional de Basse-Normandie lors de leurs déplacements,
 - . concernant les remboursements aux établissements scolaires et centre de formation (lycées, CFAI...) ainsi que le CRDP et Zones d'Ondes pour les frais de médias, un état récapitulatif des dépenses payées certifié par le comptable ou copies des factures acquittées devra être présenté,
 - les dépenses relatives au site Internet « mission 70ème anniversaire du Débarquement » correspondant à une intervention de E COM E PUB de 7 579,65 € et de LA MYGALE A CHAUSSETTES de 251,16 €, ainsi que les factures relatives à la traduction du site internet ;
 - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER